

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018

Délibération n°: 2018.003

Page 1 sur 2

Objet : Election du nouveau bureau

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Villard Saint Pancrace le 4 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,** conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Francine DAERDEN

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants		
Communauté de commun	nes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente	
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Présent	
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent	
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent	
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent	
Communauté de commun	nes du Guillestrois Queyras – 4	voix	1404	
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente	
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent	
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent	
Max BREMOND	Pouvoir Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent	
Communauté de commun	nes du Pays des Ecrins -2 voix	TURBS unter states	iuwi , maniesi	
MANCON branch husenaM	té de communes du Briango inais, l	ésident, représentant la Communi u	emier vlor-pr	
ole Bosiesi, Monto le 103v	stration of parameters of Atuen	nedeletat, condendadi la Came u	an comainner	

Vu

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras ;

Les modifications apportées aux statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

La délibération N°2016.002 relative à l'élection du Président ;

La délibération N°2016.003 relative à l'élection des Vice-Présidents ;

La délibération N°2018.002 relative à l'élection d'un nouveau Vice-Président ;







DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU **GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°14 du : 4 avril 2018

Délibération n°: 2018.003

Page 2 sur 2

Objet : Election du nouveau bureau

CONSIDERANT:

Que le Président ne peut être le représentant d'une des Communautés de communes membre quand il siège au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que les 3 communautés de communes membres du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras doivent être représentées par 2 membres au bureau dont son Président;

Qu'il convient lors des bureaux de pouvoir engager les trois communautés de communes sur les décisions prises ;

Que la communauté de communes du Pays des Ecrins n'a pas élu de représentant du PETR en son sein ;

Que les membres déjà en place sont maintenus à leur poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR:

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		1
Nomi	ore de suffrages expri	més		9	10000
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que la composition du bureau soit ainsi :

- Président : Monsieur Pierre LEROY ;
- Premier vice-président, représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur Gérard FROMM;
- Deuxième vice-président, représentant la Communauté de communes du Guillestrois Queyras, Monsieur Max BREMOND;
- Troisième vice-président, représentant la Communauté de communes du Guillestrois Queyras, Monsieur Christian LAURENS:
- Membre représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur Thierry BOUCHIE;
- Membre représentant la Communauté de communes du Pays des Ecrins

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.





